Des remaniements apportés au bâtiment, nous ne ferons qu'une description sommaire, sans nous arrêter aux motifs qui les ont fait adopter. Disons simplement qu'à ce un éclairage généralement meilleur on peut assurer aujourd'hui que les garanties de sécurité offertes à nos collections sont suffisantes.

Les quatre pavillons ont, surtout, gagné en éclairage, destinés primitivement au rôle de vestibule ils sont aujourd'hui d'assez bonnes salles d'exposition. Les deux grandes galeries « françaises » et « flamandes » ont été divisées, par des cloisons transversales, en trois salles, celle du milieu plus grande ; les lanterneaux, de surface plus vaste, ont été brisés de près de trois mètres.

Avec un système de ventilation particulière, des portes permettent d'isoler les salles les unes des autres.

D'autre part, le tuyautage du calorifère modifié ne peut laisser la crainte d'un entraînement de vapeur d'eau dans les salles d'exposition.

D'ailleurs, depuis la transformation de cet appareil, le chauffage se fait au palais des Beaux Arts très régulièrement.

Ce n'est plus l'humidité que nous devons craindre pour nos chef d'œuvre.

Enfin, M. Fréret, chargé de la restauration des toiles atteintes par les cryptogames a dirigé ce travail avec une habileté remarquable. Aidé dans cette tâche par deux artistes distingués il a su nous rendre dans toutes leurs beautés les chefs-d'œuvres qui lui furent confiés. A lui et à ses collaborateurs, nous adressons nos bien sincères félicitations.

Rendons à César...

Quand le succès couronne une belle et délicate entreprise, nous comprenons qu'il est difficile de tailler dans les louanges qu'on adresse, justement à ceux qui l'ont conduite, la part de chacun d'eux. Cependant, il est des erreurs qu'on évite : celle que M. Lagrillère Beauclerc a commise le 10 janvier est de celles là.

« Le système des petites salles, dit il dans le *Progrès du Nord*, a paru à M. Deully préférable aux vastes salles que des draperies fermaient mal ce qui permettait à l'air plus ou moins saturé de vapeur d'eau, de pénétrer avec facilité et d'occasionner les accidents que l'on sait.

« Maintenant, chaque salle a des portes, ce qui permet de l'isoler de sa voisine, le cas échéant.

« D'autre part, le conservateur pensant également que les plafonds étaient trop haut les fit baisser de 2 mètres 50.

« Des moulures nouvelles et un aménagement intelligent ne permettent pas de voir, si l'on n'est pas prévenu, que des transformations dans ce sens, ont été faites. »

Mais non, mon cher confrère, à son arrivée à Lille M. Deully trouva les plafonds baissés, les salles divisées, les portes mises tout au moins à un côté.

Ce qu'il a fait, depuis que lui sont confiées nos collections est suffisant, du reste, pour que nous le complimentions chaleureusement.

Les transformations du bâtiment, opérées d'après les plans de M. Moyaux architecte du gouvernement, on songea — même avant l'arrivée de M. Deully — à un classement rationnel.

L'idée partit, croyons nous, d'un membre de l'administration municipale.

Adoptée par la commission administrative du Musée de peinture, M. Flammermont qui veilla pendant de longs mois à la conservation des tableaux, fit un travail préparatoire qui devait servir à M. Deully pour son classement.

Avec une activité digne d'éloge, un sentiment rare des couleurs, M. Deully sut [illegible] un arrangement qu'admirera bientôt le public lillois.

Voilà pour l'histoire.

Le classement

Si nous parcourons les salles d'exposition, en pénétrant dans l'ANCIEN PAVILLON LELEU, nous trouvons à notre gauche des *flamands* du XVIIe siècle, Pénétrant dans les salles aménagées dans l'ancienne galerie flamande, nous voyons classés dans la PREMIÈRE, des hollandais, allemands et flamands des XVI et XVIImes siècles. Poursuivons notre promenade pour admirer dans la deuxième salle la plus grande — les chefs-d'œuvres de l'Ecole Flamande; dans la troisième des hollandais des flamands du XVIIe siècle; dans le pavillon qui fait suite des hollandais des XVIe et XVIIe siècles.

Parcourant la galerie Veronèse, nous avons à notre gauche les italiens des XVI XVII et XVIIIes siècles à notre droite, les espagnols et les français des XVII et XVIIIes siècles.

Du pavillon réservé aux peintres lillois du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, nous pénétrons dans la première salle de l'ancienne galerie française et nous y voyons groupés les français de la fin du XVIIIe siècle, de la première moitié du XIXe.

Les deuxième, troisième salles de la même galerie, le pavillon sont entièrement réservés aux contemporains français.

Nous aurons parcouru toutes les salles du Musée de peinture en nous dirigeant vers l'ancien pavillon Leleu, par la galerie des primitifs qui nous offre à gauche, les flamands, les français et les italiens, à droite les primitifs flamands encore, puis hollandais et allemands.

⁂

Pour terminer, disons que le Palais sera fort probablement réouvert, ainsi que s'ouvrira le « Musée des Copies » à l'Hôtel de Ville, le dimanche 23 courant.

MARY-GILL

En Extrême-Orient

Londres, 12 janvier.

Le correspondant du *Daily News* à Berlin annonce qu'avant l'occupation de Kiao-Tchéou, le gouvernement allemand avait pressenti le gouvernement britannique au sujet de son attitude.

Celui-ci n'avait fait aucune objection.

Pékin, 12 janvier.

Il est probable que les négociations pour la conclusion de l'emprunt de seize millions de livres sterling seront considérablement retardées par suite de la lenteur du gouvernement chinois dans la transaction de cette opération financière et aussi de certaines autres difficultés soulevées par la Chine.

On doute de plus que des garanties suffisantes soient offertes.

Portsmouth, 12 janvier.

Les ouvriers de l'arsenal ont reçu l'ordre de travailler une heure de plus par jour à la construction de trois croiseurs, d'une canonnière et d'un cuirassé en cours d'exécution.

Londres, 12 janvier.

Le ministre de l'intérieur, parlant, hier soir, à Sleetwood, a dit que la Grande-Bretagne avait assez de puissants navires de guerre dans les eaux chinoises pour protéger les intérêts anglais et vaincre toutes les combinaisons possibles des puissances.

« D'aucuns affirment, a-t-il dit, que plusieurs des grandes puissances se rient de nous. Mais ces puissances savent très bien que la Grande-Bretagne a en main la clef de la situation.

« Si on se bat, on se battra sur mer, et nous savons fort bien quelle sera la flotte victorieuse. »

Vienne, 12 janvier.

On pense ici que l'Angleterre garantira l'emprunt chinois de seize millions de livres, à la seule condition que tous les ports chinois restent ouverts au commerce du monde entier.

Des avis de Pékin disent que le Tsungli-li-Yamen retardera la conclusion de cet emprunt par ses moyens dilatoires habituels.

AUTOUR DU PROCÈS ESTERHAZY

Paris, 12 janvier.

L'*Echo de Paris* ne doute pas que le lieutenant colonel Picquart ne comparaisse devant le conseil d'enquête. Il dit à ce sujet :

« Une question assez délicate se présente pour la comparution du lieutenant colonel Picquart. Il appartient au 4e tirailleurs, à Sousse.

» Est-ce en Tunisie que se réunira le conseil d'enquête ? Nous ne le pensons pas. Les faits reprochés au lieutenant colonel Picquart se sont produits quand cet officier était à l'état major de l'armée. C'est évidemment le chef d'état major de l'armée qui [illegible] la réunion du conseil d'enquête. »

— Le *Journal* annonce que le colonel Picquart a déposé au parquet une plainte concernant des faits et des personnes se rattachant à cet interminable imbroglio. C'est une instruction de plus au cabinet de M. Bertulus.

— Le *Jour* annonce qu'il publiera demain un article du plus haut intérêt, prouvant la culpabilité de l'ex capitaine Dreyfus d'une manière irréfutable (avec noms, adresses et documents « La bande, dit notre confrère, sera clouée une fois de plus »

— Le même journal dit qu'hier, au conseil de guerre, M. Lhote, expert chimiste, a démontré que les lettres du commandant Esterhazy à Mme de Boulancy avaient *toutes été falsifiées*.

Ainsi que nous l'avons dit hier, celle où il est question de *uhlans* est écrite de plusieurs encres différentes, dont quelques unes toutes récentes.

La matérialité du fait a été exposée de la façon la plus claire aux juges du conseil de guerre.

— Le lieutenant colonel Picquart a demandé à comparaître devant un conseil d'enquête.

Le *Temps* croit savoir que cette demande remonterait à deux mois époque à laquelle il fut mis en cause dans l'affaire Dreyfus Esterhazy.

— La *Presse* publie une lettre que le général Pellieux adresse aujourd'hui à M. Esterhazy:

« Cher commandant,

« Certains journaux prétendent que la lettre saisie chez Mme De Boulancy, à la requête de M. Scheurer-Kestner, n'avait pas été soumise à l'expertise, comme vous l'avez demandée.

« Vous croyant lié par le huis clos, vous invoquez mon témoignage : je vous le donne volontiers le huis clos n'ayant rien à voir dans cette affaire qui ne touche en rien au procès jugé et clos actuellement

« A la date du 1er décembre j'ai, en qualité d'officier de police judiciaire, commis MM. Belhomme, Varinard, Charavay, leur adjoignant M. Lhote, expert chimiste, pour l'examen de cette lettre ; le chimiste me remit le rapport le 3 janvier : les trois autres experts m'ont remis le leur le 9 janvier.

» Si j'ai tenu à ce que les résultats de l'expertise fussent soumis aux juges du conseil, c'est que j'estimais, dans l'intérêt de la bonne justice, qu'il ne devait subsister dans leur esprit aucun doute à ce sujet

« Votre avocat a entre les mains la copie du rapport des experts. Vous pouvez en user pour poursuivre les journaux qui continueraient, de ce chef l'abominable campagne dont vous avez été victime,

« Signé : DE PELLIEUX.

— Le *Soir* estime que le parquet pourrait poursuivre d'office M. Mathieu Dreyfus pour dénonciation calomnieuse, sans plainte d'Esterhazy.

Cette nouvelle affaire serait alors susceptible d'être jointe à l'affaire Sandher.

— M. Jeanmaire, secrétaire de Me Tézenas a déclaré que la campagne du Syndicat Dreyfus n'était pas terminée, car il reste encore en caisse de l'argent déposé en Belgique. Il regrette que la déposition de Picquart n'ait pas été publique ; cela n'aurait eu aucun inconvénient et aurait fait connaître tous les fils reliant les acteurs de cette comédie.

INONDATIONS DANS LE MIDI

Montauban, 12 janvier.

Le mauvais temps est général. L'Hérault grossi par les pluies continuelles, a débordé à Fazouls et recouvre la plaine et la partie basse du village.

A Bedarieux, l'Orb est à 2 m. 10 au dessus de l'étiage.

A Saint Thibery, les crues de la Trongue et de l'Hérault sont complètes. La plaine est inondée à perte de vue.

De Montblanc à Saint Thibery, les communications sont interrompues. Dans les chemins les chevaux passent, mais presques en nageant

La route est coupée entre Flarensac et la gare.

UN SINISTRE A PARIS

Paris, 12 janvier.

Un grand incendie a éclaté, cette après midi, rue Mondétour, chez un marchand de beurres. La panique a été énorme. Plusieurs personnes se sont jetées par les fenêtres ; une femme s'est brisé les reins. Un agent de police a sauvé deux petites filles. L'incendie a été maîtrisé, après de grands efforts.

CYCLONE AUX ETATS UNIS

New-York, 12 janvier.

Un cyclone s'est abattu vers minuit sur Fort Smith. Après avoir détruit une partie de la ville, le cyclone s'est dirigé vers l'est, ravageant tout sur son passage.

A Alma plusieurs maisons ont été démolies. Plusieurs personnes [illegible] sur plusieurs points entre Alma et Fort Smith.

Dix huit cadavres ont été trouvés dans les décombres, un peu plus tard, plusieurs incendies ont éclaté à Fort Smith. On évalue le nombre des morts à cinquante.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Houplines

Dimanche 16 janvier 1898, à 3 heures, conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen DAUDRUMETZ, délégué du Comité fédéral, dans la grande salle de la Société coopérative de l'Union, avec le concours assurés des citoyens DEVRAIGNE professeur d'agriculture, Emile SOHIER, conseiller municipal et VANDAELE, délégué du Comité fédéral.

⁂

A Haubourdin

Dimanche 16 janvier, à 6 h. 1/2 du soir, grande réunion publique et contradictoire, chez le citoyen Cousin, estaminet du Point du Jour, route de Béthune, avec le concours des citoyens Henri GHESQUIÈRE, conseiller général, adjoint au maire de Lille, et A. RAGHEBOOM, délégué du Comité fédéral.

AUX MINES DE DROCOURT

Lens, 12 janvier.

La grève se prolonge aux mines de Drocourt où les ouvriers forts de leur droit, n'entendent pas plier sous le joug autoritaire d'un Delmiche fût-il ex sujet de Léopold, voire même professeur de bafouillage.

Le gouvernement français, après de longues hésitations, a consenti comme par pitié à naturaliser sur la demande d'un sénateur que nous pourrions citer, le bel ge Delmiche ; le gouvernement et le sénateur dont il s'agit n'ont guère droit à nos félicitations, car la recrue n'est pas très brillante.

Pour prouver que M. Delmiche n'est pas ce qu'on peut appeler un bon français, il nous suffira de dire qu'il y a quelques mois il congédiait les français occupés dans ses fosses pour les remplacer par des quantités de belges, travaillant pour une journée ridicule. Et puis, ces mouvements grévistes qui se produisent sans cesse dans la concession de Drocourt ne sont ils pas encore un indice ?... Les ouvriers y sont malmenés, malheureux, et de plus par suite d'erreurs leurs faibles salaires sont encore rognés.

Coup de pinceau

N'est-ce pas encore à Drocourt que, quittant une maison l'ouvrier se voit retenir régulièrement pour blanchiment, sept francs et puis aussi 4 fr. 50 pour dégradations, cinq francs pour couleur, etc., etc.

On ne reblanchit pas, on ne répare pas, on ne donne pas le moindre coup de pinceau : un nouveau locataire entre dans la maison ; à la sortie il paie aussi sept francs pour ceci 4 fr. 50 pour cela et 5 fr. pour... pour tout ce que vous voudrez.

Comme les ouvriers ne gagnent pas de quoi vivre, la grande partie du moins, à Rouvroy, comme à Drocourt, les déménagements sont fréquents, de ce fait, la caisse de la compagnie se grossit des retenues faites sur les ouvriers.

Cigares et folichonneries

Il y a là de quoi être mécontent... mais aussi de quoi permettre au père Delmiche et à son fils l'ingénieur de fumer des cigares et à l'autre fils de passer d'agréables moments dans un certain café d'Hénin Liétard.

Le trio Delmiche

Nous n'avons pas pour habitude de nous occuper de ce que font les gens en dehors de leurs fonctions mais dans la circonstance et en présence des renseignements qui nous sont fournis sur le trio Delmiche nous commencerons prochainement un récit très intéressant que nous donne un employé de la Compagnie houillère et ayant pour titre « Les folichonneries des Delmiches ».

Nos lecteurs riront et riront beaucoup.

La grève

Mercredi matin, le chiffre des descentes à la Parisienne comme à Nouméa, est à peu près le même que la veille.

Nous n'avons pas à tenir compte des chiffres fournis par la compagnie, les grévistes disent qu'ils sont faux et nous avons toutes raisons pour le croire.

La nuit a été très calme ; les grévistes restent chez eux ne voulant pas s'exposer à être écrasés par les fers des chevaux de la nuée de gendarmes qui se sont abattus sur Rouvroy et Drocourt pour y protéger les capitaux des bons belges, savez vous, qui composent le conseil d'administration des mines de Drocourt.

Courageux grévistes

Les grévistes ne semblent pas se décourager, au contraire, et si le directeur Delmiche, qui est né au pays des « pétotes » croit, en bafouillant, qu'il aura promptement raison de leur courage, il se trompe; il le constatera et apprendra que dans la concession de Drocourt se trouvent des ouvriers qui ont du sang dans les veines et qui ont aussi au cœur une volonté qui peut se résumer par ces mots : autant mourir de faim en défendant ses droits, qu'en travaillant, pour enrichir des capitalistes belges.

La coupe du soir

On nous informe que la Compagnie de Drocourt accuse encore un chiffre élevé d'ouvriers au travail pour la coupe de mercredi soir ; nos amis savent à quoi s'en tenir et si de minimes défections se sont produites dans leurs rangs, elles sont attribuables aux actes d'intimidation et de menaces dont usent les sous Delmiche et autres plats valets du seigneur Lapetote.

La réunion

Par suite d'un oubli de la part d'un camarade, la déclaration nécessaire pour tenir une réunion n'ayant pas été déposée à la mairie de Rouvroy, la réunion de mercredi soir a dû être privée.

Celle ci a été certainement la plus nombreuse qu'ait tenue les grévistes à Rouvroy, et c'est à ce point que plus de cent ouvriers ont dû stationner sur le trottoir, se contentant d'écouter les orateurs par les croisés.

Le bureau était composé comme suit : le citoyen Alexandre Morel, président et les citoyens Lamant et Delmart, assesseurs.

Le citoyen MOREL remercie l'assemblée de la marque de confiance qu'elle vient de lui donner en l'acclamant président puis il donne la parole au citoyen EVRARD, le dévoué et infatigable secrétaire général du syndicat des mineurs.

Evrard débute en faisant connaître que la nuit dernière les grévistes n'ont pas fait de rondes uniquement dans le but de compter le nombre de ceux d'entre eux qui sont fermement disposés à continuer le chômage. Il se plaint amèrement des violences exercées par les employés de M. Delmiche sur plusieurs ouvriers, lesquels portent des blessures, ainsi que l'attestent des certificats délivrés par un docteur

Avec une grande énergie, le citoyen Evrard a blâmé l'attitude d'un sieur Marquilly, employé, chargé des chevaux qui prétend dresser les ouvriers comme il dresse ses chevaux. (Cris : A bas Delmiche.)

Ensuite il invite les ouvriers à ne pas redouter les violences, à résister avec courage, s'ils ne veulent pas être plus malheureux qu'avant le chômage.

La grève est votée encore à l'unanimité et les ouvriers se séparent aux cris de : A bas Delmiche ! Vive la grève !

Les grévistes se réuniront aujourd'hui, salle More à Rouvroy, à midi, et salle Vigne à Drocourt, à 6 heures du soir.

DERNIÈRE HEURE

Mme DE JOUFFROY D'ABBANS

Paris, 12 janvier.

M. Bertulus a compulsé dans la matinée les papiers saisis hier au domicile de Mme de Jouffroy d'Abbans

Le nom exact du complice de cette femme est Souchal — et non Rechal : cet individu aurait occupé autrefois une assez haute situation.

M. Bertulus interrogera demain les deux détenus.

UNE RIXE EN WAGON

Montauban, 12 janvier.

Une rixe sanglante a éclaté entre deux militaires pris de boisson dans le train partant de Toulouse et qui arrive à Montauban à minuit et demie. Entre Toulouse et Grisolles, un nommé Garandel, soldat libéré des compagnies de discipline, a invectivé un nommé Mortera du 1er bataillon d'Afrique ; une lutte corps à corps s'en est suivie.

Mortera après avoir terrassé son adversaire dans un angle du wagon l'a frappé avec acharnement à coups de pieds sur la figure et l'a jeté, râlant, dans un autre compartiment.

Son état est très grave.

UN VIOLENT INCENDIE

Lyon, 12 janvier.

Un incendie considérable, qui a éclaté ce matin, vers six heures, a détruit un grand immeuble situé 27, rue Royale, et 13, quai Saint-Clair.

Cet immeuble était occupé par les magasins de la Société lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage ; par les magasins de MM. Fury et Cie, fabricants de soieries, et par les magasins de la maison Forest et Cie fabricants de soieries, rubans et velours à Saint Etienne.

Les pertes sont considérables, mais non encore évaluées.

DISCOURS DE MILLERAND

Paris, 12 janvier.

Le comité républicain socialiste du 12e arrondissement a offert un punch à Millerand

Millerand a fait l'historique du parti socialiste dans la vie parlementaire ; c'est lui qui a donné sa popularité au cabinet Bourgeois.

Le parti socialiste est aujourd'hui à la tête de la démocratie qui veut rester fidèle à l'idée républicaine.

Millerand a exposé le programme du parti, comportant notamment la loi militaire de deux ans et la caisse de retraite de la vieillesse.

UN SINISTRE MARITIME

St-Pierre-et-Miquelon, 12 janvier.

Le *Saint Pierrais*, un bâtiment français, qui a quitté Pleneuf le 12 septembre à destination de Terre Neuve, s'est totalement perdu à Saint Pierre et Miquelon.

L'équipage, composé de 17 hommes, s'est noyé.

LA VERRERIE OUVRIÈRE

Albi, 12 janvier.

Aujourd'hui est venu, devant le tribunal civil, l'appel d'un jugement rendu par défaut par ce même tribunal, et condamnant le conseil d'administration de la Verrerie ouvrière, à payer à titre de dommages-intérêts aux ouvriers renvoyés : Guéritat Geuniot, Valette Siervier, la somme de quinze cents francs.

Mr Violette, secrétaire de Mr Millerand, a présenté la défense du conseil d'administration et a conclu au rejet de la demande des verriers renvoyés.

L'audience est renvoyée à demain pour la plaidoirie de Mr Berbu au nom de Guéritat et autres.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 12 janvier 1898

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes, toutes pour fraude en matière de douane :

Jacob Messène et Rosalie Debecq, chacun à 2 mois de prison et, solidairement, à une amende de 500 fr. — Fidèle Lemoine, 32 jours et 500 fr. — Fidèle Lecomte, âgé de 17 ans, 6 jours et 500 fr. — Théodore Legrand, 3 jours et 500 fr. — Denis Biboeuck et Marie Dekeser, chacun 3 mois et, solidairement, à une amende de 500 francs; le bénéfice du sursis est accordé à Marie Dekeser.

Messène et Denis qui étaient en outre prévenus d'infraction à un arrêté d'expulsion sont condamnés le premier à 3 mois, le deuxième à un mois de prison, sans confusion de peines.

LE CLERGÉ DE SAINT-MAURICE

contre le « Réveil »

Le tribunal correctionnel a rendu, hier, son jugement dans le procès intenté au *Réveil du Nord* par les quatre ou cinq ensoutanés qui exercent à l'église St-Maurice de Lille, pour le compte du nommé Dieu.

Nous avions refusé à ces individus le droit d'injurier dans nos colonnes une morte et sa famille en démentant des faits dont l'exactitude ne faisait aucun doute pour nous.

Pour ce « crime », le *Réveil* est condamné :

1° à 25 fr. d'amende et aux dépens ;
2° à 50 fr. de dommages intérêts ;
3° à l'insertion de la réponse notifiée dans les 24 heures après les délais d'appel, sous peine de 25 fr. par jour de retard.

La société anonyme du *Réveil* est déclarée civilement responsable.

Nous reviendrons sur ce jugement.

FILLETTE BRULÉE VIVE

HERSIN COUPIGNY, 12 janvier.

Lundi, vers 9 heures du matin, pendant que la dame Lourdeau, qui demeure au numéro 88 du coron Béclet, à Hersin-Coupigny, était allée faire une course dans le voisinage, sa petite fille Emeline, âgée de 2 ans 1/2, qu'elle avait laissée assise près du poêle, a mis le feu à ses vêtements et a été brûlée si grièvement qu'elle est morte quelques heures après.

COMITÉ FÉDÉRAL

RÉGION NORD

LILLE, 21, rue de Béthune, 21, LILLE

ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES D'AVION

Souscriptions reçues

Par la section d'Avion. — Listes : 9bis 11 fr. 70 ; 12 bis, 0,70 ; 20, 2,85 ; 27, 5,10 ; 30, 13,15 ; 36, 5 fr. ; 49, 3,30 ; 58, 3,15 ; 61, 7 55 ; 71, 23,05 ; 77, 0,25 ; 78, 5,25 ; 79, 0,70 ; 82, 3,60 ; 83, 3,30 ; 84, 9,75 ; 85, 11 35 ; 88, 8.20 ; 89, 0,50 ; 90, 2,30 ; Quêtes diverses, 21 fr. 20. — Total, 141 fr. 95.

Par le Comité fédéral. — Listes Nos 5, 5 f. ; 39, 15,30, soit 20 f. 30. — Total précédent : 96 fr. 15. — Total à ce jour : 116 fr. 45.

Les sections sont invitées à envoyer au plus tôt, au Comité fédéral, les listes de souscription Nos 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 41 44, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 56,

LE SCANDALE CLÉRICAL DE LAMBERSART

C'est M. le juge d'instruction Lemaire qui est chargé de l'information de l'affaire du scandale clérical de Lambersart, que le *Réveil* a été le premier à signaler.

Le magistrat instructeur, assisté de M. Plancq, greffier, s'est transporté hier, à Lambersart où il a reçu les dépositions de nombreux élèves de l'école des Frères, du directeur et de plusieurs congréganistes.

L'instruction a déjà relevé contre le cher frère Nozières la culpabilité de faits ignobles. Depuis plus d'un an, cet instituteur congréganiste se livrait aux actes les plus honteux et les plus abominables sur des jeunes élèves

La gendarmerie continue à le rechercher ; mais le retrouvera-t-on ? Il n'y a guère lieu de l'espérer car, comme nous l'avons déjà dit, le « très cher frère Nozières » a dû se réfugier, sans doute, dans quelque cloître de France ou de Belgique.

UNE MORT ACCIDENTELLE

HERSIN-COUPIGNY, 12 janvier.

Lundi, vers 11 heures du matin, au hameau de Bracgnicourt, Joseph Lebel, 43 ans, charretier à la fosse no 4 des mines de Nœux, conduisant un chariot attelé de 2 chevaux, a été renversé par une ruade lancée en pleine poitrine par le cheval de pointe. Une roue du véhicule est ensuite passée sur lui et lui a écrasé le pied gauche. Lebel est mort peu après : il laisse une veuve et quatre enfants.

28

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

Est-ce que, disaient ces braves bourgeois, sous prétexte qu'on était en République, on allait permettre aux voyous, aux va-nu-pieds d'enfoncer comme ça les portes des honnêtes gens?

On blâmait particulièrement l'amiral commandant le secteur, de n'avoir pas fait charger à la baïonnette, les émeutiers.

Si l'on ne montrait pas tout de suite de la vigueur contre cette engeance, la ville serait bientôt sens dessus dessous.

Quelqu'un dit :

— Ainsi, moi, par exemple, parce que je suis un homme de précaution et que je me suis approvisionné de charbon, de lard, de légumes secs, de pommes de terre, en prévision du siège, on viendrait m'appeler accapareur et on prétendrait fouiller chez moi !

Ce prévoyant citoyen exprimait nettement la crainte qui était au fond de la pensée de chacun.

Ils avaient tous, comme lui, des provisions en cave et ils tremblaient que les dépourvus, si le siège durait longtemps et que la famine se fit sentir, ne réclamassent le partage.

Cette conversation d'habitués du café qui ne le renseignait pas et qui était une critique de la conduite du commandant du secteur, fut très désagréable au baron de Plouhardec.

Il cessa de s'y mêler, et elle tourna par une pente naturelle, à des appréciations générales sur la conduite de la guerre, qu'il ne contesta pas, par dédain, mais qui ne l'en irritèrent pas moins.

Sa mauvaise humeur s'accrut encore de ce qu'un blanc-bec, entré quelque temps après lui, le regarda avec une singulière insistance.

Il aurait volontiers tiré les oreilles à ce galopin, mais cela causerait du scandale, et s'il était reconnu et que la chose fut rapportée à l'amiral, on lui demanderait ce qu'il était allé faire, habillé en civil dans cet estaminet.

Il sortit.

Irait-il tout de go sonner à la porte de Josépha Gérard?

Il n'était guère dans des dispositions favorables pour réveiller à son avantage les souvenirs d'autrefois.

A tout hasard, il repassa dans la rue Vandrezanne.

Au numéro 7, la porte charretière était fermée; la petite porte l'était aussi, et son volet était clos. Impossible de voir à l'intérieur.

Il eut le désagrément, pendant qu'il était arrêté, d'apercevoir, arrêté aussi, à quinze pas de lui et l'observant, le grand paysan déjà rencontré tout à l'heure.

Il s'en alla précipitamment, et se rappelant Auguste Guibout, il résolut de descendre jusqu'à l'Hôtel de Ville s'informer de lui.

Pierre de Plouhardec avait gardé le souvenir d'un Guibout sceptique, sans scrupules, un peu débraillé, buvant sec, se vantant de se moquer également du Thiers et du Karr.

Quelquefois, il avouait que le Guibout qu'il montrait aux citoyens coréligionnaires, était beaucoup moins cascadeur que celui que connaissaient ses vrais camarades.

A l'occasion il représentait, devant ces derniers, lui-même conversant au diapason de gravité des fameux démocrates, ex-victimes de la tyrannie. C'était d'une drôlerie impayable.

Le Guibout de ce temps-là était presque un maigre ; il portait les cheveux ras et la barbe ébouriffée ; il avait la voix brève et la plaisanterie mordante.

Aussi le baron de Plouhardec ne le reconnut-il pas tout d'abord dans le corpulent personnage en redingote noire, aux longs cheveux blancs et sans barbe, qui s'avança vers lui la main tendue, une main d'évêque, blanche et potelée, avec une bague chevalière qui semblait être un anneau pastoral au chaton d'améthyste.

— Ah ! mon cher baron, que je suis donc heureux de te revoir ! C'est une sensation bien douce au cœur que de retrouver fidèle le vieil ami de qui l'on se croyait oublié.

Plouhardec, étonné de ce majestueux accueil, eut envie de lui répondre que, sans doute, il faisait erreur de personne, qu'il n'était pas, lui, du côté des démocrates persécutés par le tyran, mais de celui des camarades vis-à-vis de qui ce n'était pas la peine « de la faire à la pose ».

Mais il s'en tint à dire cérémonieusement :

— Est-ce bien à monsieur le docteur, attaché au gouvernement de la Défense nationale, que j'ai l'honneur de parler?

— A lui-même. Mais donne-toi donc la peine, cher capitaine de frégate, de passer dans mon cabinet.

Lorsque la porte fut close sur eux, le baron reprit :

— En vérité, mon cher Auguste, je ne m'attendais pas à te retrouver si solennel.

— L'âge nous modifie, quoi que nous en ayons. Le contour même des choses change pour nous selon que notre prunelle a la vivacité de la jeunesse ou le calme de la maturité.

— Alors c'est pour me tenir ces beaux discours que tu vins me demander au dixième secteur ?

Le docteur comprit que son air vénérable n'en imposerait pas au marin, mais au contraire l'indisposerait contre lui. Il quitta le ton compassé.

— Tu vois, fit-il en riant, voilà comme on devient, à fréquenter les grands politiques sur qui repose le sort de la France.

— A la bonne heure ! sois l'Auguste d'autrefois, ou je tourne les talons. Du reste, c'est d'autrefois que j'ai à te parler, d'une ancienne maîtresse que j'ai retrouvée plus belle, plus désirable que jamais.

— Ah bah ! Est-ce que je la connais?

— Décidément, tu m'ennuies. Tu te mets à faire l'ignorant et tu es mieux renseigné que moi. Tu as déjà parlé de Josépha avec Mathurin, mon ordonnance.

— Mais, je n'en sais que ce que ton ordonnance m'a dit, et il a dû t'en dire autant qu'à moi.

— Depuis le jour où tu as rencontré Mathurin, tu n'as pas eu d'autres nouvelles de Josépha Gérard ?

— Pas d'autres, répondit Guibout, embarrassé.

— Eh bien ! depuis, elle a été arrêtée.

— Pas possible !

— Je ne sais pas encore si on l'a relaxée, je le saurai bientôt. Si on l'a gardée sous les verrous, j'aurai recours à toi. A un vieux républicain comme toi, les vieux républicains tes amis, qui sont dans le gouvernement aujourd'hui, n'ont rien à refuser.

— Te voilà donc retoqué sérieusement de cette Josépha?

— Plus que la première fois... Mais, vénérable personnage que tu es, es-tu devenu vertueux ?

— Il faut bien faire une fin. Je suis marié... Je vais même te présenter ma femme... car mes fonctions nous obligent à demeurer ici.

— Ah ! tu habites l'Hôtel de Ville même !

— Devine qui j'ai épousé... Coralie.

— Mais elle était en puissance de mari.

— Il y a longtemps qu'elle est veuve.

— Elle avait un enfant, si je me rappelle bien.

— Oui, mais... la famille du père s'est chargée de lui.

Etre présenté à Mme Guibout ne causait pas à Plouhardec un plaisir très grand. Il ne se souvenait que très vaguement de la dame.

Il avait eu naguère lieu de supposer qu'elle ne lui serait pas cruelle s'il s'avisait de lui faire une cour assidue.

Il n'avait pas répondu à ses demi-avances, non par scrupule relativement à Guibout, mais parce qu'il était alors occupé de Josépha et que d'ailleurs il ne la trouvait que médiocrement appétissante.

Une quinzaine d'années ayant passé depuis, elle n'était vraisemblablement pas plus attrayante aujourd'hui que dans ce temps-là.

(A suivre)